

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2014 A 20H30

Le vingt-huit novembre deux mille quatorze à vingt heures trente , les membres du conseil municipal se sont réunies sous la présidence de Monsieur Pascal PHILIPPOT Maire

**Etaient présents :** M. PHILIPPOT Pascal, M. MOUCHARD Patrick, Mme JUBAULT-BREGLER Anne, M. GIRAULT Bruno, M. PRADES Guy, Mme BASMOREAU Stéphanie, M. VEZIEN Nicolas, Mme MAC DAID Emma, M. LECOEUR Jean- Marie, Mme RYCKEBOER Danièle, Mme DONZIER Emmanuelle, Mme DAUSEND Sandra, Mme DANET Clothilde et Mme MATHIEU Marie-Elisabeth

### **Procurations :**

M. GALINIER-WARRAIN Gilles à Mme JUBAULT-BREGLER Anne  
Mme MAC DAID Emma à M. MOUCHARD Patrick  
M. VEZIEN Nicolas à GIRAULT Bruno

### **Absents :**

Mme MATHIEU Marie-Elisabeth

Anne JUBAULT-BREGLER, élue secrétaire.

Convocation du 24 novembre 2014

### **Approbation du procès verbal de la séance précédente** **Informations générales et délibérations**

#### **Ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

**Délibération :** Autorisation de la signature de la convention de mandats de gestion du l'assainissement collectif des eaux usées avec la Communauté d'Agglomération du pays de Dreux.

**Délibération :** Autorisation de signature de la convention de mandat de gestion des eaux pluviales avec la Communauté d'Agglomération du pays de Dreux

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité  
Approuve l'ajout des deux points supplémentaires à l'ordre du jour de cette séance.

Approbation du procès verbal de la séance précédente  
Informations générales et délibérations

**Information** : Arrivée de madame Audrey CHAPUIS Nouvelle secrétaire  
Madame JUBAULT-BREGLER présente Madame Audrey CHAPUIS notre nouvelle secrétaire à l'ensemble des membres du conseil.

Le Conseil souhaite la bienvenue à Madame CHAPUIS et lui adresse tous ses vœux de pleine réussite.

**INFORMATION :**

Point sur les finances et premières discussions sur les orientations budgétaires 2015.

**DÉLIBÉRATION 01/28-11.2014 :** décisions modificatives budget communal voté à l'unanimité

<i>Dépenses d'investissement</i>	
Article 202 Frais liés a la réalisation des documents d'urbanisme	+ 700€
Article 2128 Aménagement de terrain	- 700€

**DÉLIBÉRATION 02/28-11-2014 :** décisions modificatives budget assainissement voté à l'unanimité

<i>Dépenses d'investissement</i>	
Article 139111 OS agence de l'eau	+ 1764€
<i>Recette d'investissement</i>	
Article 021 Virement de la section d'exploitation	+1764€
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	
Article 023 Virement à la section d'investissement	+1764€
<i>Recette de fonctionnement</i>	
Article 777 Quote-part des subventions d'investissement	+1764€

**INFORMATION :**

Afin de pouvoir recevoir les recettes liées à la location de la salle, des tables, des bancs, des chaises, ainsi que pour les photocopies, plusieurs régies existent. Pour pouvoir intégrer une régie pour le transport scolaire, le percepteur nous demande d'annuler les régies existantes et de créer une régie unique. Le Maire va donc, par arrêté, annuler toutes les régies existantes pour le secrétariat de mairie et en créer une unique pour les recettes liées à :

- Les photocopies,
- La location de la salle polyvalente,
- La location des chaises, tables, bancs,
- La participation des familles aux transports scolaires (primaire, collège et lycée).

**DÉLIBÉRATION 03/28-11-2014 :** demande de versement de subvention du Fonds Départemental de Péréquation voté à l'unanimité

Le conseil municipal sollicite une subvention de 7054.00€ au titre du Fonds Départemental de Péréquation pour les travaux et achats divers effectués en investissement au cours de l'année 2014.

**DÉLIBÉRATION 04/28-11-2014 :** vente du C15 voté à l'unanimité

Suite à l'achat du camion et l'inutilisation du C15, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, de vendre le C15 entre 2 000 et 3 000 €

**INFORMATIONS :**

Point sur la baisse importante des dotations de l'Etat.

Un nouveau système informatique est en train de se mettre en place afin d'assurer une liaison numérique totale entre la perception et la mairie. La phase de tests est terminée. Ce processus permettra de ne plus envoyer de documents papiers. Par contre cela demande beaucoup plus de manipulations et de temps, aussi bien pour le secrétariat de mairie que pour les agents de la perception.

**AGGLOMERATION DE DREUX**

**Patrick MOUCHARD**

**DÉLIBÉRATION 05/28-11-2014** : Autorisation de la signature de la convention de mandats de gestion de l'assainissement collectif des eaux usées avec la Communauté d'Agglomération du pays de Dreux, voté à l'unanimité.

Suite à la délibération N° 15-21/11/13, le conseil municipal avait donné son accord, suite au transfert de la compétence des eaux à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, pour en garder la gestion.

Suite à la proposition de convention de mandat de gestion proposé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et suite à l'avis favorable du comité technique paritaire, le Conseil donne son accord pour la signature par le Maire de la dite convention.

**DÉLIBÉRATION 06/28-11-2014** : Autorisation de signature de la convention de mandat de gestion des eaux pluviales avec la Communauté d'Agglomération du pays de Dreux : voté à l'unanimité.

Suite à la proposition de convention de mandat de gestion proposé par la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et suite à l'avis favorable du comité technique paritaire, le Conseil donne son accord pour la signature par le Maire de la dite convention.

**INFORMATION : commission eaux et assainissement**

- Point sur l'élaboration des règlements d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales: (Pascal PHILIPPOT)

Suite à de nombreux échanges avec la Communauté d'Agglo et certains désaccords sur les rédactions des règlements, le Président Gérard Hamel a demandé que l'ensemble des règlements soient réétudiés en commission et obtiennent le consensus entre les services de l'Agglo et les élus membres de la commission avant validation et application.

- Point sur l'élaboration des règlements d'assainissement non collectif: (Pascal PHILIPPOT)

Ce règlement sera remis à l'étude courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

**INFORMATION : Commission plans d'eaux et rivières (Patrick MOUCHARD)**

Réunion de la commission plans d'eaux et rivières : poursuite de la présentation des différents syndicats de rivière. Prévisions d'intégrations dans les années à venir.

Présentation du syndicat de la Basse Vesgre prévue en février 2015.

**ORGANISATION**

**ANNE JUBAULT- BREGLER**

**DÉLIBÉRATION 07/28.11.2014** : Modification des horaires d'ouverture au public de l'agence postale communale, voté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil que, suite à certaines remarques des usagers, ainsi qu'à la fréquentation très limitée de l'agence le mardi matin, il propose d'uniformiser les jours et heures d'ouverture au public à savoir :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h00 à 17h30,
- Les mercredis et samedis de 9h30 à 12h00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces nouveaux horaires qui seront mis en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**DÉLIBÉRATION 08/28.11.2014** : Changement de durée de service n'excédant pas 10 % de l'emploi d'origine et sans incidence sur l'affiliation CNRACL de l'agent, voté à l'unanimité

Suivant l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, la modification du nombre d'heures de service hebdomadaire afférent à un emploi permanent à temps non complet qui n'excède pas 10 % du nombre d'heures de service afférent à l'emploi en question,

n'est pas assimilée à la suppression / création d'un emploi, lorsqu'elle n'a pas pour effet de faire perdre le bénéfice de l'affiliation à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Considérant que le changement de durée de service envisagé n'excède pas 10 % de l'emploi d'origine et que cette modification de durée de service ne fait pas perdre à l'agent le bénéfice de l'affiliation CNRACL eu égard à sa situation administrative, tous emplois confondus.

Considérant dès lors, que le Comité Technique Paritaire n'a pas à être saisi, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de modifier la durée de service hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe de 12 heures à 11 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**DÉLIBÉRATION 09/28.11.2014** : Signature de la convention avec FEDEBON 28, voté à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil que, dans le cadre de l'action sociale en faveur du personnel, des bons d'achats vont être distribués à chaque agent municipal.

Après consultation il est proposé de faire appel à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure et Loir qui commercialise des bons d'achats « FEDEBON » qui seront utilisés dans les commerces de proximité et les prestataires de services euréliens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette démarche et autorise le Maire à signer la convention « FEDEBON » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure et Loir.

**INFORMATION : Internet** (Guy PRADES)

Une nouvelle adresse mail a été créée pour le secrétariat de la mairie, de l'urbanisme et la bibliothèque.

- [mairie@bercheres-sur-vesgre.fr](mailto:mairie@bercheres-sur-vesgre.fr),
- [urbanisme@bercheres-sur-vesgre.fr](mailto:urbanisme@bercheres-sur-vesgre.fr),
- [bibliothèque@bercheres-sur-vesgre.fr](mailto:bibliothèque@bercheres-sur-vesgre.fr)

Ces adresses sont reliées au site de Berchères et permettent de modifier le fournisseur internet sans incidence sur les adresses internet. Ainsi une étude est en cours pour permettre de profiter des offres les plus intéressantes.

**INFORMATION : Délégation « services généraux et personnel »**

Suite à la demande de Madame Anne JUBAULT-BREGLER, la délégation « services généraux et personnel » lui est retirée, elle ne fera également plus partie de la Commission s'y rapportant. Le Maire décide de garder cette charge et de ne pas la déléguer à un autre adjoint.

**MANIFESTATIONS - ASSOCIATIONS**

**GUY PRADES - EMMANUELLE DONZIER**

**INFORMATIONS : Marché de Noël**

Organisation du marché de Noël.

Le marché de Noël se tiendra comme chaque année le 2<sup>ème</sup> week-end de décembre, les 13 et 14. Cette année encore plus de 65 exposants sont attendus.

Emmanuelle DONZIER établit un planning : « le qui fait quoi et quand ».  
Suite aux sollicitations faites lors du dernier Conseil, elle tient à remercier L'ASB ainsi que l'association des marcheurs de Saint Ouen -Marchefroy qui ont répondu spontanément présents pour aider.

Actuellement le chapiteau est monté, le matériel mobilier va arriver milieu de semaine, les volontaires pour aider aux installations sont les bienvenus.

Organisation des vœux du Maire aux habitants.

#### **INFORMATION : Organisation vœux**

Ceux-ci auront lieu le 17 janvier, un courrier a été adressé au propriétaire du château pour solliciter encore une fois son accord pour nous prêter sa demeure.

A cette occasion aussi les volontaires pour préparer, installer, et ranger seront les bienvenus

#### **INFORMATION : Spectacle de Noël des enfants organisé par le CCAS**

Celui-ci aura lieu cette année à Anet le samedi 6 décembre à 14h30 dans la salle du Dianetum. Ils seront organisés par Leclerc en participation avec les communes d'Anet, de la Chaussée d'Ivry et Berchères

#### **INFORMATIONS : Cérémonie du 11 novembre**

Celle-ci s'est déroulée comme chaque année avec la participation des pompiers de Bû, et des enfants menés par leur instituteur Monsieur LELU.

Comme toujours ils ont admirablement bien chanté devant le monument aux morts en présence de nombreux participants.

Le traditionnel apéritif s'est tenu à la salle polyvalente ou une exposition sur cette douloureuse période était organisée par Mme RYCKEBOER Danièle et Messieurs PRADES Guy et LECOEUR Jean- Marie.

Des photos, des objets, des affiches, des projections et un travail de recherche sur les soldats de Berchères tués lors de combats étaient en libre consultation pour toutes les personnes intéressées.

Cette exposition a rencontré beaucoup d'intérêt de la part des nombreux visiteurs qui, toute la journée, ont découvert ce travail de mémoire.

## **URBANISME**

**BRUNO GIRAULT – STÉPHANIE BASMOREAU**

**DÉLIBÉRATION 08/28-11-2014** : définissant les modalités de mise à disposition du public des modifications légères du P.L.U voté à l'unanimité.

Modification simplifiée du plan local d'urbanisme : délibération fixant les modalités de mise à disposition du public sur le projet de modification simplifiée n°1 du P.L.U.

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L110, L121-1, L123-13, L123-13-1, L123-13-2 et L123-13-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2011 approuvant le plan local d'urbanisme,

Monsieur Girault, adjoint au Maire explique que cette procédure de modification simplifiée porte sur 3 axes :

1-modifications au niveau des emplacements réservés :

-Suppression de l'emplacement réservé n°2, un accord étant trouvé avec le propriétaire afin de poursuivre l'objectif du PADD

-Emplacement réservé n°3 correction d'une erreur matérielle : lire « 414p » et non « 141p »

-page 73 et 75 remplacer le terme « ancienne décharge communale » par « décharge privée ».

2-intégrer des adaptations mineures :

-la notion de SHON ayant disparue, elle doit être remplacée par la notion de « surface de plancher »

-harmoniser PLU et AVAP quant aux pentes de toit autorisées en remplaçant « entre 35° et 50° » par « entre 45° et 50° »

-harmoniser PLU et AVAP quant aux matériaux utilisés pour la couverture en remplaçant « naturelle » par « traditionnelle »

-harmoniser la taille des abris de jardin dans toutes les zones à 8m<sup>2</sup> et compléter la prescription en précisant « surface cumulée de 8m<sup>2</sup> de surface de plancher maximum.

3-mise en application de la loi ALUR en supprimant les articles 5 (caractéristiques des terrains) et 14 (Coefficient d'Occupation des sols, COS) dans toutes les zones du PLU

Compte tenu des nouvelles dispositions réglementaires du code de l'urbanisme, le conseil municipal est appelé à préciser les modalités de la mise à la disposition du dossier de modification simplifiée n°1 au public en vue de recueillir ses observations qui seront consignées dans un registre puis conservées.

A l'issue de cette mise à la disposition du dossier au public, le Maire présentera le bilan en conseil municipal. Ce dernier délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié afin de tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

-le dossier de modification simplifiée N°1 du P.L.U. sera mis à la disposition du public à l'accueil de la mairie pendant une durée de 1 mois.

-les observations du public pourront être consignées dans un registre aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (à savoir le lundi de 9h à 12h et de 14h à 19h, le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 9h à 12h), durant toute la durée de mise à disposition du dossier

-que durant la période de mise à disposition du dossier, les intéressés auront la possibilité de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention de Monsieur le Maire, Mairie de Berchères-sur-Vesgre, place de l'Eglise, 28260 BERCHERES-SUR-VESGRE.

-ces modalités seront portées à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie, par publication sur le site internet de la mairie [www.bercheres-sur-vesgre.fr](http://www.bercheres-sur-vesgre.fr) et par insertion dans un journal départemental au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition

#### **INFORMATIONS : Grenellisation**

Suite aux nouvelles dispositions législatives GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT et LOI ALUR, les PLU devront être révisés avant juillet 2017, faute de quoi ils deviendraient caduques et la commune serait régie par le Règlement National d'Urbanisme peu favorable à la protection de notre village.

Nous sollicitons le Bureau d'Etude qui a élaboré notre règlement en 2011 pour faire une synthèse des nouvelles dispositions réglementaires et faire une estimation des coûts induits par cette nouvelle obligation gouvernementale.

Parallèlement une recherche des aides financières potentielles va être faite

Plusieurs pistes sont en cours de réflexion avec la Communauté d'Agglomération, la Région, et le Conseil Général sur le devenir de l'ancienne poste (Stéphanie BASMOREAU) : construction pour accueillir les enfants d'autres régions pour faire une structure type « classes vertes », création d'une crèche ou d'un gîte rural.

**INFORMATION : Réglementation Affichage publicitaire sur et en bordure de la voie publique (Stéphanie BASMOREAU)**

Compte tenu des réglementations d'urbanisme PLU/AVAP, la commune a entrepris une étude afin réguler l'affichage publicitaire sur son territoire. Des propositions de principe d'enseigne et de fléchage seront faites aux annonceurs avant de leur notifier l'obligation de retirer leur publicité respective.

**ENVIRONNEMENT**

**JEAN-MARIE LECOEUR – DANIELE RYCKEBOER**

**INFORMATION : Urbanisme**

En complément des articles du code de l'urbanisme il va être promulgué un arrêté municipal s'appuyant sur les textes législatifs et règles en vigueur. (Danièle Ryckeboer -Jean Marie LecoEUR)

**INFORMATION : Nettoyage trottoirs :**

En complément des articles du code de l'urbanisme il va être promulgué un arrêté municipal s'appuyant sur les textes législatifs et règles en vigueur. (Danièle Ryckeboer -Jean Marie LECOEUR)

**INFORMATION : Eclairage public.**

Comme beaucoup de communes Berchères se penche sur les économies potentiellement importantes pouvant être réalisées par une meilleure gestion de l'éclairage public et du gaspillage engendré.

Monsieur le Maire souhaiterait confier ce dossier à M. VEZIEN Nicolas et lui demande de se rapprocher des différents intervenants (SICAE, SES,...) qui travaillent déjà ce sujet pour d'autres collectivités.

Le Conseil donne son accord pour l'étude d'une telle démarche.

**JURIDIQUE**

**PASCAL PHILIPPOT – BRUNO GIRAULT**

**INFORMATION : Contentieux ROUSSEL**

Le dossier contentieux Roussel suit son cours auprès des tribunaux.

**TRAVAUX**

**PASCAL PHILIPPOT**

**INFORMATION : RD 933**

Nous avons tous pu bénéficier d'un temps clément et l'Entreprise a mis tous les moyens possibles pour accélérer les travaux. Ceux-ci, sauf perturbation climatique, devraient être bientôt finis et le carrefour sera rouvert à la circulation le jeudi 11 décembre après-midi.

**INFORMATION : Lignes électriques**

Enfouissement des lignes électriques par la SICAE ELY sur la Ville l'Evêque avec implantation de 3 nouveaux transformateurs.

Profitant de cette opportunité, la commune remplacera des points d'éclairage au carrefour O'Neil – rue de la Fontaine Richard, chemin de la Ferme et Route de Tilly

**INFORMATION : Carte de vœux et bulletin municipal**

La maquette pour les cartes de vœux est en cours de finalisation.

Bulletin municipal 2015 la commission va préparer un rétro planning pour une parution fin janvier.

**INFORMATION : Elections**

Elections cantonales prévues, à priori, les 22 et 29 mars 2015

Elections régionales dates non encore connues mais à priori fin 2015

Monsieur le Maire demande aux conseillers d'être attentifs aux dates annoncées afin d'être présents pour la tenue des bureaux ; il rappelle que plus il y a de personnes pour tenir les bureaux moins c'est pesant pour les présents.

**INFORMATION : Restauration du tableau de l'église**

Le tableau classé a repris sa place, après restauration (suite à de nombreux dons), dans l'église. Particulièrement intéressant, il soulève de nombreuses interrogations quant à son origine.

Danièle RYCKEBOER entreprend des recherches à ce sujet, qui pourront donner lieu si elles aboutissent à un article dans le prochain bulletin

**SYNDICATS :**

Syndicat VAUCOULEURS (Sandra DAUSEND):

Le point important évoqué lors de cette réunion est un projet de décarbonisation de l'eau

L'eau issue du forage de St Lubin étant très dure (35°f), cela occasionne des frais supplémentaires chaque année pour les usagers, qui ont été évalués entre 50 et 75€/an en produits ménagers (anti calcaire), sans compter l'usure prématurée des machines et du chauffe-eau. Par ailleurs, des solutions d'adoucisseur d'eau individuel existent et leur coût annuel est estimé à 200-250€ en produits et entretien (a été évoquée aussi la possible dangerosité pour la santé de consommer une eau trop adoucie si jamais la machine est mal réglée)

Partant de ce constat, les différentes solutions de décarbonation collective ont été présentées, et celle qui serait retenue pour St Lubin serait la décarbonation catalytique par injection de soude. La soude précipite le calcaire qui vient s'agglomérer sur des fines particules de sable, ces billes sont ensuite collectées et peuvent être valorisées, par exemple : épandage dans des champs.

Ce projet est dépendant de plusieurs conditions comme le choix du terrain, les autorisations d'urbanisme, l'obtention des prêts (chiffre projet = 3M€ hors subvention possible agence de l'eau).

Il va de soi que cela va nécessiter un gros travail de communication envers les usagers afin de bien expliquer que malgré l'augmentation du prix de l'eau, la facture annuelle des ménages va se trouver réduite compte tenue d'une meilleure préservation des équipements domestiques, des canalisations et de la diminution des quantités de produits utilisés.

**DECISIONS MUNICIPALES**

*Décisions prises dans le cadre des délégations faites au Maire par le conseil municipal au Maire (art L2122.22 du CGCT), délibération 10 en date du 28 mars 2014.*

Acceptation de deux chèques :

Un chèque de la société SAUR a été encaissé suite au sinistre du logement communal

Un chèque de la société GROUPAMA a été encaissé suite à l'incendie de la maison de Ninon rue des Champs Filasses

Droit de préemption non exercé suite à la vente de 6 maisons.

La séance est levée à 23h10